



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie@serscharente.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 septembre 2025, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 14 août 2025

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – VAUZELLE – FANUCCI - MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – LAFON – ANDRIEUX P.

Secrétaire de séance : Lionel MAHERAULT.

ORDRE DU JOUR :

1 – DEVENIR DU BAR ET DES OCCUPANTS ACTUELS

Monsieur le Maire rappelle que les occupants actuels bénéficient d'une convention d'occupation provisoire et non d'un bail. Cette convention expire le 30 septembre.

Les occupants n'ont pas obtenu le prêt nécessaire à l'achat.

Cependant, ils demandent la possibilité de rester quelques mois en attente de trouver un nouveau logement.

Le Conseil Municipal leur accorde un délai de 3 mois, prenant fin le 31 décembre 2025.

Le Maire effectuera une visite des lieux.

Concernant le bar, la décision d'achat par la Commune sera étudiée avec l'EPFNA.

Quant à l'activité, elle fera l'objet d'une réflexion avec l'aide de la Chambre de Commerce, notamment.

Cette solution sera soumise lors de l'élaboration du budget 2026.

2 – D.E.T.R. et AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur DOBY présente les modalités de passation d'un marché de travaux.

Les délais sont très courts et il va s'efforcer de les faire respecter.

Ce projet a été validé lors d'un précédent Conseil Municipal.

3 – PERSONNEL : TAUX DE PROMOTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente nous informe que nos propositions de promotion pour nos agents ont été validées.

4 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable public nous demande d'admettre 2 sommes (2.50 € et 72.50 €) en non-valeur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur Lionel MAHERAULT** accepte d'être le référent laïcité pour la commune de SERS.

Monsieur Jean Luc MICHEL sera le référent handicap au sein de la collectivité (demande du Centre de Gestion).

- **Stérilisation des chats** : Madame FANUCCI fait part d'une proposition de stérilisation et tatouage de chats.

La Commune se porte volontaire.

Monsieur MAHERAULT entreprend les demandes nécessaires.

- **Rentrée des classes** : Madame DUTEIL et Monsieur MAHERAULT ont fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée avec l'arrivée d'une nouvelle professeur des écoles. Les effectifs sont corrects : 23 élèves par classe.
- **Chaufferie** : Monsieur MAHERAULT rappelle que la chaufferie a fait l'objet d'une étude quant à son remplacement. Cette étude sera présentée mercredi 03 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.